

ANNEXE 1

DISPOSITIONS PARCS ASSISTANCE, PRÉ-GRILLE, PARCS FERMÉS

DÉFINITIONS

Parc d'Assistance « Départ »

Zone située entre le Paddock et la Prégrille à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Parc d'Assistance « Arrivée »

Zone située entre la piste et le Paddock à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Prégrille

Zone où les karts sont posés au sol, sur un emplacement défini et affiché à l'avance, en attendant le départ du tour de formation.

Parc Fermé

Zone fermée, situé à côté du parc assistance arrivée et où est parké le matériel pendant le délai règlementaire « et ou » en attente des contrôles.

Seuls les Officiels chargés des contrôles, les médias accrédités et les mécaniciens concernés peuvent y pénétrer.

CONDITIONS NORMALES

Toute mise en marche de moteur est interdite dans les parcs assistance départ et arrivée, parc fermé ainsi que sur la prégrille avant la présentation du panneau moteur. Sur demande justifiée, après autorisation et sous le contrôle des commissaires techniques, une mise en marche du moteur peut être autorisée dans ces différentes zones.

Parc d'Assistance « Départ »

Seul le montage et démontage des roues, le montage du carénage avant, le réglage de la largeur des voies, le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques sont autorisés.

Toute intervention liée à la sécurité ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Les pilotes devront se présenter à l'entrée du Parc Départ avec les caisses à outils ouvertes sur les chariots. Seuls les outils sont autorisés (Pièces détachées, bidons, spray... exclus). Victory Concept se réserve le droit d'interdire certains outils.

Parc d'Assistance « Arrivée »

Seul, le contrôle de la pression des pneumatiques est autorisé après la pesée.

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Prégrille

Seul le contrôle de la pression des pneumatiques est autorisé.

Toute intervention liée à la sécurité ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique. Si l'intervention est autorisée, le pilote devra alors partir en dernière position.

Fermeture prégrille :

L'heure affichée est l'heure de fermeture de la porte de la prégrille.

Chaque pilote doit avoir franchi la porte de la prégrille 5 minutes avant l'heure affichée sur l'horaire officiel, un signal sonore annoncera les 5 dernières minutes avant sa fermeture.

Tout pilote se présentant hors délai ne sera pas autorisé à pénétrer sur la prégrille.

Lorsque les karts s'élanceront pour le tour de chauffe, si un kart ne démarre pas, toute intervention quelle qu'elle soit du mécanicien entraînera le départ du kart en dernière position.

Le non-respect de ces dispositions entrainera la présentation du drapeau noir et disqualification de la manche.

Parc Fermé

Toute intervention est interdite sans l'autorisation d'un commissaire technique.

CONDITIONS EXEPTIONNELLES

En cas de changement brutal de météo, alors que les pilotes sont en prégrille, le directeur de course seul peut décider de décaler le départ.

Tous les pilotes seront alors autorisés à retourner en parc assistance départ pour se mettre en configuration pluie sous la surveillance des commissaires technique.

Seront alors uniquement autorisés :

Le démontage et montage des roues

Le réglage de la largeur des voies AV et AR.

Le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques.

Le changement de la bougie.

La pose de la protection ou le retournement du silencieux d'aspiration.

Toute autre intervention est formellement interdite.

Ces interventions ne pourront être réalisées que par le mécanicien et son pilote.

Toute autre aide est interdite.

Le non-respect de ces dispositions entrainera l'interdiction d'accès à la prégrille ou la présentation du drapeau noir et de ce fait la disqualification de la manche.